





N. Réf.: DIN Marseille 620 / 2002 Marseille, le 19 novembre 2002

Monsieur le Directeur du CEA/CADARACHE 13108 SAINT PAUL-LEZ-DURANCE CEDEX

OBJET: Contrôle des installations nucléaires de base

CEA/CADARACHE / LE PARC - INB 56

Inspection n° 2002-41017

V. Réf.: 1/CEA/DEN/CAD/DIR/CSN DO 753 du 25 septembre 2002

N. Réf.: 2/DRIRE DTN-N°198/2002 du 11 avril 2002

Monsieur le Directeur,

Par lettre citée en première référence, vous avez répondu aux demandes que je vous avais faites par lettre citée en seconde référence.

Concernant l'évolution du zonage déchet, point 2, vous annoncez que le formalisme des fiches historiques sera modifié sans indiquer l'échéance prévue pour cette modification.

Je vous demande de compléter votre réponse au plus tard pour le 20 décembre 2002, et vous rappelle que pour tout engagement l'échéance de sa réalisation doit être précisée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur régional, et par délégation, Le Chef de la Division Technique et Nucléaire

Signé par

Nicolas SENNEQUIER

67-69, Avenue du Prado 13286 Marseille Cedex 6

www.asn.gouv.fr